



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber
La Chambre de Première instance

សំណុំរឿងលេខ: ០០១/១៨ កក្កដា ២០០៧/អវតក/អជសដ

Case File/Dossier n° 001/18-07-2007/ECCC/TC

ឯកសារដើម	
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception): 30 / 09 / 2009
ម៉ោង (Time/Heure): 15:25
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Uch Arun

Composée comme suit : M. le juge NIL Nonn (Président)
Mme la juge Silvia CARTWRIGHT
M. le juge YA Sokhan
M. le juge Jean-Marc LAVERGNE
M. le juge THOU Mony

Date : 30 Septembre 2009

Type de document : PUBLIC

ឯកសារច្បាប់ចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម	
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME	
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ច្បាប់ចម្លង (Certified Date/Date de certification): 30 / 09 / 2009
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Uch Arun

**ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER DE LA PRÉSENTATION
DES RÉQUISITIONS ORALES ET DES PLAIDOIRIES**

Co-procureurs :

Mme CHEA Leang
M. William SMITH (faisant fonction)

Accusé :

KAING Guek Eav *alias* DUCH

Avocats des parties civiles :

Me KONG Pisey	Me TY Srinna
Me HONG Kimsuon	Me Pierre Olivier SUR
Me YUNG Panith	Me Alain WERNER
Me KIM Mengkhy	Me Brianne McGONIGLE
Me MOCH Sovannary	Me Annie DELAHAIE
Me Silke STUDZINSKY	Me Elizabeth RABESANDRATANA
Me Martine JACQUIN	Me Karim KHAN
Me Philippe CANONNE	Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS
	Me Christine MARTINEAU

Avocats de la Défense :

Me KAR Savuth
Me François ROUX
Me Marie-Paule CANIZARÈS



La Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (les « CETC »), au vu des « Instructions relatives à la procédure en matière de réparations et au dépôt des conclusions écrites finales » du 27 août 2009 (Document n° E159) et des dispositions de la règle 94 du Règlement intérieur des CETC, et après avoir invité les parties à l'informer du temps qu'elles estiment nécessaire pour présenter leurs réquisitions ou plaidoiries, rend la présente

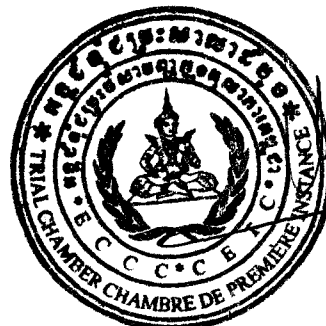
ORDONNANCE PORTANT CALENDRIER :

1. Les parties présenteront leurs réquisitions orales ou plaidoiries selon le calendrier suivant :
 - a) Les parties civiles, par l'intermédiaire de leurs avocats, le lundi 23 novembre 2009 (elles disposeront de cinq heures) ;
 - b) Les co-procureurs, le mardi 24 novembre 2009 (ils disposeront de cinq heures) ;
 - c) Les co-avocats de la Défense et l'accusé, le mercredi 25 novembre 2009 et le matin du jeudi 26 novembre 2009 (ils disposeront de 7 heures et demi).
2. Les avocats des parties civiles et les co-procureurs auront ensuite la possibilité de présenter, le cas échéant, des arguments en réplique ; les avocats des parties civiles comme les co-procureurs disposeront d'une heure, au maximum, à cette fin.
3. Les co-avocats de la Défense et/ou l'accusé prendront la parole en dernier, et ils disposeront d'une heure au maximum pour ce faire.
4. Les débats se clôtureront au plus tard le vendredi 27 novembre 2009 à 15 heures 30.

La Chambre de première instance se réserve le droit d'examiner, en cours d'audience, toute demande raisonnable de la Défense de prolongation du temps accordé pour présenter ses plaidoiries. *St NWR*

Phnom Penh, le 30 septembre 2009

Le Président de la Chambre de première instance



Ya Sokhan